

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques »

Compte rendu de la réunion du 26 juin 2007

Etaient présents :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mr Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Mme Alicia BOURRADA, Communauté d'Agglomération du Douaisis
Mr Christian BOUTROUILLE, Président de la Section Douaisis du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais
Mr Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique de Bailleul
Mr Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger
Mr Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont
Mme Tiphaine DERNONCOURT, MNLE Sensée Scarpe / Artois Douaisis
Mr Jean-Claude FAILLIE, Maire adjoint de Raillencourt-Sainte-olle
Mr Henri GAMEZ, Maire de Fressies
Mr Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
Mr Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Mr Pascal LAGE, représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais
Mr Jean-Marc LAMBIN, Régie Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord
Mr Fabien MARTIN, Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts du Nord
Mr Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2
Mr Philippe RENO, Pisciculteur à Rémy
Mme Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-olle
Mr Christian SANTERNE, Maire de Rémy
Mr Michaël STIENNE, Communauté de Communes OSARTIS
Mr Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Mme Bérengère TRICOIRE, MNLE Sensée Scarpe / Artois Douaisis
Mr André URBANIJA, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais

Absents, excusés :

Mr Jean-Marie BARAS, Fédération de Pêche du Nord
Mr Thomas BATORI, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras
Mr Jean-Marie BEAUMONT, Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée
Mr Olivier BIELEN, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais, MISE 62
Mr Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul
Mr Alfred BOULAIN, Vice Président de la CAD, Président de la commission hydraulique
Mr Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac
Mr Mathieu BREDECHE, Conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais
Mr Francis CAMPEDELLI, Maire de Neuville-sur-Escout
Mr Jean-Louis CANDAT, Maire de Vaulx-Vraucourt
Mr Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
Mr Sébastien COSNIER, Direction Régionale de l'Environnement

Mr André COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
Mr Edouard COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais
Mr Jean-Marc DELABRE, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Mr Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord
Mr Didier DELAVAL, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord
Mr Jean Louis DELCROIX, MNLE Sensée
Mr Patrick DELEBECQUE, Direction Départementale de l'Équipement du Nord
Mr Denis DEROY, Adjoint au Maire de Chérisy
Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie
Mr Régis DURIEZ, MNLE
Mme Corinne FIGUERAS, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62
Mme Myriam FINET, Communauté de Communes des Vertes Vallées
Mr Eric FOISSIER, Communauté de Communes du Sud Arrageois
Mr Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)
Mr Jean-Marie FOVAUX, Fédération de Pêche du Nord
Mr David FRANCOIS, Communauté d'Agglomération du Douaisis
Mr Edmond GAZEL, Maire d'Écourt-Saint-Quentin
Mr Laurent GRITTI, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
Mr Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis
Mr Pierre HOUBRON, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais
Mr Stéphane JOURDAN, Fédération de Pêche du Nord
Mme Stéphanie LANDRE, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis
Mr Dominique LECOQ, Conseil Supérieur de la Pêche
Mr Stéphane LEFEBVRE, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
Mme Thérèse LEGOFF, Présidente d'Ostrevant Bouchain Environnement
Mr Hervé LEJOSNE, Syndicat des Propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
Mr Jacques LENFANT, Direction Départementale de l'Équipement du Nord
Mr Michel LENOIR, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude
Mr Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
Mr Jean-Claude LUCCHETTA, Conseil Supérieur de la Pêche
Mr Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx
Mr Jean-Pierre MARSON, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras
Mr André MARTIN, Maire de Tortequesne
Mr Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional
Mr Xavier MATYKOWSKI, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais
Mr Christian MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais
Mr Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis
Mr Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord
Mr Marcelin PETIT, Comité Trinquise Environnement
Mr Emmanuel PETIT, Fédération de Pêche du Nord
Mr Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchœul-au-Bac
Mr Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë Kayak
Mr Denis SLOMANIOWSKI, Adjoint au Maire d'Aubenchœul-au-Bac
Mr Daniel TABARY, Maire de Frémicourt
Mme Karine URBAIN, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
Mr Jean-Claude VALIN, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais
Mr Hervé WATEL, Syndicat Mixte Scot OSARTIS - MARQUION

M. POULAIN accueille les participants. Il rappelle le contenu de l'article 5 de la loi sur l'eau de 1992 : les objectifs généraux du SAGE sont la mise en valeur et la protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines, des écosystèmes aquatiques et la préservation des zones humides. C'est pourquoi un état des lieux et un diagnostic des zones humides sont nécessaires.

Concernant la problématique des HLL, selon lui, les élus de la Vallée de la Sensée seraient favorables à l'élimination des HLL au sein des zones humides de la Vallée de la Sensée. Cependant, ils ont conscience qu'il faut également prendre en compte les aspects sociaux et économiques, puisque les communes perçoivent notamment des redevances de la location des parcelles.

Dans cette problématique, des solutions simples peuvent être mises en œuvre rapidement. Par exemple :

- les communes peuvent prévoir des abris réservés uniquement aux pêcheurs ; cet abri spécifique devant être démontable, en bois, et dépourvu de matériaux hétéroclites et de béton ;
- les HLL inhabités à l'année et n'offrant aucun confort, ni système d'assainissement devraient être éliminés, permettant ainsi de réduire la pollution du milieu aquatique.

Il conclut en indiquant que Melle Alicia BOURRADA de la CAD a réalisé un recensement qualitatif et quantitatif des HLL sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il ajoute qu'il a personnellement participé à cette étude, et souligne la qualité du travail effectué.

M. THIEBAUT présente ensuite l'ordre du jour :

1/ Présentation des résultats des travaux menés par des étudiants, stagiaires au sein de l'Institution, sur les zones humides du SAGE de la Sensée ;

2/ Présentation des études menées par la Communauté d'Agglomération du Douaisis concernant « L'Habitat Léger de Loisirs en Val de Sensée », par Mme Alicia BOURRADA, CAD.

Avant de laisser la parole aux étudiants, M. THIEBAUT rappelle les résultats des travaux précédemment menés sur les zones humides.

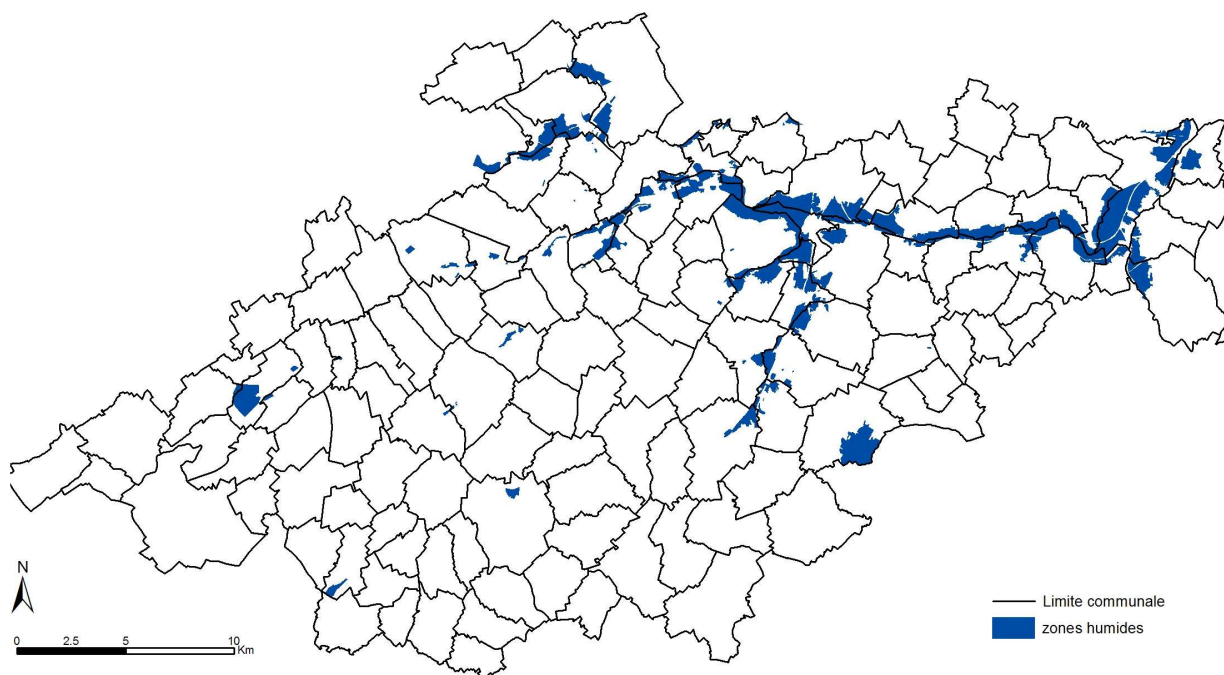
Les objectifs du premier travail réalisé en 2004 étaient :

- d'inventorier les zones humides à partir du critère « végétation hydrophile » ;
- de cartographier leur occupation des sols ;
- d'ouvrir une fiche de renseignement : « Tronc commun national » ;
- d'établir un premier diagnostic.

Cette étude a donc permis :

- d'identifier 83 zones humides à partir du critère « végétation hydrophile » (Cf. carte ci-dessous),
- de créer une fiche de renseignement « tronc commun national » pour chaque zone humide,
- d'élaborer un premier diagnostic général.

Les Zones Humides SAGE de la Sensée



Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais
pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée
Juin 2007
Source : IGN BD Carto / inventaire des zones humides Lanchais 2004

Carte des zones humides du périmètre du SAGE de la Sensée, identifiées à partir du critère « végétation hydrophile »

Le second travail sur les zones humides réalisé en 2005 a permis :

- la validation par les maires des communes concernées des zones identifiées initialement ;
- la proposition par les maires de zones supplémentaires (oubliées / remontées d'eau de nappe / zones inondables) ;
- l'identification des zones potentiellement humides en prenant en compte le critère « hydromorphie des sols » (Cf. carte ci-dessous) ;
- la poursuite du renseignement des fiches : statut foncier, faune, flore,

M. THIEBAUT conclut en indiquant l'objectif principal de cette 3^{ème} étude : compléter les fiches de renseignements des zones humides en recueillant des informations sur :

- La faune, la flore et la dynamique des populations (reproduction, déclin,...) ;
- Les fonctions biologiques des zones humides ;
- Les fonctionnalités hydrauliques des zones humides ;
- Les activités humaines au sein et autour des zones ;
- Les facteurs influençant l'évolution de chaque zone.

1/ Présentation des résultats des travaux menés par des étudiants, stagiaires au sein de l'Institution, sur les zones humides du SAGE de la Sensée

La présentation est jointe en annexe.

Principaux propos retenus.

M. THIEBAUT indique qu'il manque encore certaines données du GON, et qu'il se chargera de les recueillir auprès de M. BOUTROUILLE.

M. MARTIN remarque que les conventions internationales ne sont pas applicables d'office aux pays qui ont participé à leur construction. La France a adhéré 15 années après la promulgation de la convention de Ramsar. Les zones humides du SAGE de la Sensée ne sont pas concernées par cette convention. Il est important de le souligner car l'inscription de zones humides sur la liste Ramsar implique des processus juridiques. Il souligne l'importance d'avoir indiqué la présence d'espèces protégées et en danger. Cela va permettre de mener des réflexions intéressantes sur ces éléments qui s'avèrent plus importants que les inventaires des zones humides.

M. BOUTROUILLE avance que le ragondin n'est pas présent sur la zone d'étude et que le rapport nécessite également d'autres corrections.

2/ Présentation des études menées par la Communauté d'Agglomération du Douaisis concernant « L'Habitat Léger de Loisirs en Val de Sensée », par Mme Alicia BOURRADA, CAD.

La présentation est jointe en annexe.

Principaux propos retenus.

M. POULAIN remarque que le CUCS est un projet ambitieux et intéressant. Il ajoute que la résolution des problèmes liés aux HLL s'inscrit dans un processus de longue haleine. A FECHAIN, la situation est compliquée et différente des autres communes puisque les HLL sont sur des terrains privés bien défendus. L'assainissement des HLL sur BRUNEMONT est presque achevé. La revente de chalets non démontables et non construits en bois est interdite, cette mention figurant dans le PLU. Lors d'un changement de propriétaire, si l'habitation ne répond pas aux normes, elle est rasée. Cette politique coûte cher à la commune. La CAD devra remplacer les revenus perdus. Par exemple, la location à BRUNEMONT coûte entre 3000 et 5000 Francs au bord de l'eau avec une barque. La location n'est pas élevée, mais non négligeable quand elle est multipliée par 70. D'autres problèmes peuvent apparaître dans ces zones de HLL : la commune de BRUNEMONT alimente en eau les HLL située à ARLEUX dans la zone appelée « Chicago » ; le ramassage des ordures de cette zone ne devrait pas être effectué par BRUNEMONT.

Mme AUBERT demande si Melle BOURRADA s'est intéressée à des cas similaires dans d'autres régions de France ou à l'étranger et si ce problème est spécifique à la Sensée. Vu les prix élevés des loyers un peu partout, d'autres territoires devraient être également touchés par le phénomène.

Melle BOURRADA indique qu'elle s'est intéressée effectivement à d'autres cas ailleurs :

- En Belgique, un plan habitat permanent a été mis en place. Après deux années, il y a eu 500 relogements assurés et efficaces ;
- En Languedoc Roussillon, la politique appliquée consiste à travailler sur la répression et la verbalisation, elle fonctionne plutôt bien ;
- Sur les étangs Palavasiens, 100 HLL ont été démolis, les habitants ont été relogés.

Melle BOURRADA indique que la politique menée par la CAD est celle des petits pas, elle s'inscrit dans le long terme mais demeure efficace. Des actions intégrées et adaptées à chaque commune doivent être menées. L'objectif n'est pas de mettre en place un système répressif et inadapté pouvant avoir un effet de vases communicants : éradiquer à ARLEUX les HLL entraînerait la migration des résidents à FECHAIN.

M. HERBO signale qu'en Languedoc Roussillon, les notaires sont souvent complices en vendant ce type d'habitations.

Melle BOURRADA avance qu'à HAMEL, un notaire a vendu le bâti et le terrain qui appartenait à la commune. Il y a beaucoup d'exemples significatifs en Sensée pour lesquels les professionnels de l'immobilier sont responsables de ventes illégales.

M. POULAIN souligne les difficultés pour agir. Selon lui, il arrive que des baux soient renouvelés sans que cela se sache. La communication dans les médias actuellement suscite de la crainte, les gens ont maintenant plus de réticence à s'installer craignant d'être expulsés. C'est pourquoi il faut les informer de la politique menée qui n'est pas celle du bulldozer.

M. MARTIN souligne la qualité du travail effectué qui met en évidence des problèmes difficilement gérables. Il ajoute que le document du SAGE pourra puiser dans ce travail des éléments justifiant la non atteinte du bon état écologique demandé par la DCE. Le diagnostic sur les HLL permettra par exemple de justifier les difficultés qu'on rencontrera dans le temps pour obtenir une bonne qualité des eaux. Par rapport à d'autres SAGE, sur la Sensée, la difficulté émergente est sociale. Il existe des équipements pour solutionner le problème de l'assainissement, mais insuffisamment de moyens pour répondre aux exigences sociales.

Mme AUBERT souhaite connaître la raison des installations dans des HLL, et si la cause est le manque de revenus des résidents.

Melle BOURRADA précise que les faibles revenus sont l'une des causes, mais qu'il existe aussi un tourisme social. Des gens peuvent ainsi s'installer dans des campings qui pratiquent des tarifs peu élevés.

M. HERBO demande si des aides de l'Agence de l'Eau peuvent être attribuées pour lutter contre ce type de logement dans les zones humides.

Mme AUBERT indique que l'Agence peut en effet financer ce type de démarche, mais seulement si elle permet de protéger les zones humides.

En conclusion de ces échanges, M. THIEBAUT signale qu'il effectuera un inventaire des zones contenant des HLL sur le périmètre du SAGE de la Sensée.